



Jacques Fame Ndongu, ministre de l'Enseignement supérieur (Minesup) a rendu public, le mercredi 21 octobre, le classement des établissements ayant présenté des candidats aux examens nationaux de Brevet de technicien supérieur (BTS) et de Higher National Diploma (HND).

La publication de ce document, a expliqué le chancelier des Ordres académiques. participe de la nécessité de rendre publics les taux de réussite réalisés par les instituts privés d'enseignement supérieur (IPES) au cours de la dernière session des examens et constitue une source d'émulation pouvant permettre aux responsables et promoteurs des IPES d'améliorer leurs performances » Le Ministre Fame Ndongu mentionne les trois critères majeurs qui ont été pris en compte pour l'établissement de ce classement : la taille de l'effectif, l'option des admis et le nombre de candidats admis.

[Ici le classement des établissements selon leurs performances](#)